

BOURSE DE TORONTO

AVIS DE MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF DES RÈGLES

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF APPORTÉES AUX RÈGLES DE LA BOURSE DE TORONTO

Conformément au processus d'examen et d'approbation des règles et aux renseignements de l'annexe 21- 101A1 (le « protocole »), TSX Inc. (la « TSX ») a adopté des modifications (les « modifications ») apportées aux règles de la Bourse de Toronto (les « règles de la TSX »), que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvées. Ces modifications sont d'ordre administratif aux termes du protocole et n'ont donc pas été publiées aux fins de sollicitation de commentaires. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ne conteste pas la classification des modifications en tant que modifications d'ordre administratif.

Motifs des modifications

Les modifications visent à corriger des erreurs typographiques et des erreurs de mise en page ainsi qu'à uniformiser la terminologie des règles de la TSX.

Résumé des modifications

L'article suivant des règles de la TSX sera modifié :

	Article des règles de la TSX	Modification	Justification
1.	Règle 1-101 – Définitions	Modification des termes définis « dernier cours vendeur à la TSX » et « dernier cours acheteur à la TSX » par le remplacement de « dernier cours » par « cours de clôture ».	Uniformité de la terminologie de « dernier cours vendeur à la TSX » et « dernier cours acheteur à la TSX » avec celle employée pour « cours de clôture à la TSX »; mise en forme de manière à assurer l'ordre alphabétique des définitions dans les règles de la TSX.

Libellé des modifications

Les modifications sont présentées en version marquée à l'annexe A.

Date d'entrée en vigueur

Les modifications entreront en vigueur le 2 décembre 2021.

ANNEXE A

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF APPORTÉES AUX RÈGLES DE LA TSX

PARTIE 1 – INTERPRÉTATION

Règle 1-101 Définitions (modifié)

[...]

(2) Sauf indication contraire du contexte, les définitions qui suivent s'appliquent à toutes les exigences de la Bourse.

[...]

« ~~dernier~~-cours de clôture vendeur à la TSX » Dernier cours vendeur dérivé, calculé de la manière prescrite par la Bourse.

~~Ajouté (le 27 septembre 2021)~~ Modifié (le 2 décembre 2021)

« ~~dernier~~-cours de clôture acheteur à la TSX » Dernier cours acheteur dérivé, calculé de la manière prescrite par la Bourse.

~~Ajouté (le 27 septembre 2021)~~ Modifié (le 2 décembre 2021)

[...]